

Séance du congrès du 21 décembre 2012
Discussion sur la motion de censure
Intervention de Corine David
sur l'absence de collégialité du gouvernement Martin

Mes chers collègues

Dans une interview publiée il y a quelques jours, le Président du Gouvernement a déclaré : « *La collégialité a obligatoirement lieu, c'est mathématique, car pour toute décision au Gouvernement, il faut être six* ». Quel formidable aveu ! Finalement, si l'on comprend bien le chef de l'exécutif, la collégialité est respectée, dès lors que les membres de la coalition sont d'accord entre eux...

C'est ce qui explique la conception très particulière de la collégialité qui est appliquée au sein du Gouvernement : sans ordre du jour, sans documents, sans discussion de fond, et finalement sans débat.

J'en veux pour preuve une multitude de dossiers traités dans la confusion la plus totale, hors de tout consensus et parfois même sans aucune information préalable en collégialité :

- La baisse de la marge sur les médicaments annoncée à 20% en collégialité et finalement fixée à 9% en séance du Gouvernement ;
- La commande de 6.000 m2 de bureau pour 3 milliards CFP, signée par le président du Gouvernement le 13 juin dernier, sans aucune discussion préalable en collégialité, ni information du Congrès ;
- Le plan ISA, présenté à la presse le 30 novembre dernier, alors qu'il doit être discuté en séance du Gouvernement mercredi prochain ;
- La convention avec la Française des jeux, négociée depuis le début de l'année 2012, mais transmise aux membres du Gouvernement il y a seulement quelques jours, à notre demande ;
- L'avis au CSA sur le maintien du cadencage du paysage radiophonique, jamais évoqué en collégialité ;
- Ou encore le projet d'amendement au projet de budget 2013, en vue de transférer certaines dépenses sociales de la Province Sud au budget de la Nouvelle-Calédonie, a été préparé par Sonia Backès avant même que ce budget soit présenté au Gouvernement.

Les exemples de dévoiement du principe de collégialité sont innombrables. Ils traduisent une pratique permanente, délibérée, mise en œuvre de manière organisée et concertée, pour contourner le principe de collégialité et imposer le fait majoritaire.

Mais ce mode de fonctionnement, hors de toute recherche de consensus, ne s'exerce pas qu'au sein du Gouvernement. Il représente aussi la marque de fabrique de la coalition dans ses rapports avec les corps intermédiaires et les partenaires sociaux.

En témoigne l'absence totale de concertation du Gouvernement avec ses interlocuteurs syndicaux, associatifs ou professionnels dans la plupart des dossiers : la TGA, le minimum retraite, la vie chère, la représentativité syndicale, la prévention sanitaire, les rythmes scolaires, etc.

Enfin, cette absence de concertation s'exprime également dans les rapports du Gouvernement avec le Congrès, à différents niveaux :

- Le quasi-boycott des travaux des commissions « spéciale fiscalité » et « vie chère – intersyndicale » par certains membres du Gouvernement, qui sont allés jusqu'à interdire la participation de la directrice des services fiscaux à ces commissions ;
- La signature des accords économiques et sociaux, sous la pression de la rue, avec six mois de retard ;
- Les demandes récurrentes d'examen de textes non transmis ou non arrêtés par le Gouvernement, sachant que l'actuel Président du Gouvernement était lui-même intransigeant vis-à-vis de l'exécutif, sur ce point, lorsqu'il présidait le Congrès ;
- Les difficultés à organiser la programmation des travaux du Congrès compte tenu de l'irrégularité de la production du Gouvernement (4 projets transmis en octobre et 6 en novembre, contre 23 pour la première quinzaine de décembre, dont 12 à voter avant la fin de l'année) ;
- L'adoption du projet de budget primitif 2013, le dernier jour du délai fixé par la loi, 48 heures après le débat d'orientations budgétaires, avec une transmission au Congrès le 21 novembre, ce qui a obligé les élus de l'Assemblée à l'examiner à marche forcée en commission des finances.

Je pourrais poursuivre cette litanie à l'envi, mais cela n'est pas nécessaire.

Au bilan, on le constate, la coalition dévoie chaque jour le principe de collégialité dans le fonctionnement du Gouvernement. Elle pratique la politique du fait accompli et du passage en force, dans ses relations avec les partenaires économiques et sociaux. Enfin, elle ne respecte pas les élus du Congrès.

C'est pourquoi, mes chers collègues, nous sommes favorables à un changement de gouvernement.